

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Plaine aux œdicnèmes criards :
la Métropole renature une ancienne friche industrielle
pour protéger la biodiversité**

Ce vendredi 15 mars, Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon et Pierre Athanaze, Vice-président en charge de l'environnement, ont inauguré la Plaine aux œdicnèmes (Saint-Priest). Situé sur les anciennes pistes d'essai de Renault Trucks, ce site est le refuge de nombreux œdicnèmes criards, une espèce migratrice d'oiseaux protégée. La Métropole a choisi de sanctuariser une partie de l'espace afin de préserver cette biodiversité unique au sein d'un secteur urbain et de rendre accessible l'autre partie au public avec un lieu de nature.



« La forte urbanisation de notre métropole et la banalisation des milieux naturels nous démontre l'urgence d'agir pour protéger la biodiversité. Sur la Plaine aux œdicnèmes, nous avons profité de la présence de plusieurs individus pour sanctuariser le site afin de préserver cet oiseau protégé. Néanmoins, le grand public pourra discrètement le découvrir à travers les 3 observatoires installés tout autour de la plaine. Les 12,6 hectares de ce site situé sur les anciennes pistes d'essai de Renault Trucks ne seront pas uniquement réservés à la préservation de cette espèce puisque nous allons renaturer un espace qui deviendra accessible à tous. Les riverains comme les salariés des entreprises limitrophes pourront déambuler à travers une prairie fleurie et un verger dans lequel ils pourront récolter les fruits directement sur les arbres. Notre volonté est de préserver la biodiversité tout en la rendant accessible et universelle. »

Bruno BERNARD, Président de la Métropole de Lyon



« La Métropole de Lyon s'est engagée à déployer une ambitieuse stratégie métropolitaine de ses aires protégées. Cela sur 21% de son territoire ! Pour ce faire, nous avons développé avec les communes concernées, un meilleur niveau de protection de nos 18 « Espaces Naturels Sensibles » qui sont maintenant dotés de plan de gestion, permettant une meilleure cohabitation entre les milieux naturels et leurs espèces sauvages avec les activités humaines. Nous créons également nos 4 premières « Réserves Métropolitaines de Nature » afin de préserver les espèces et les milieux naturels les plus menacés face à l'effondrement de la biodiversité qui ne cesse de s'accroître. Et de pouvoir transmettre à nos enfants et petits-enfants, pour les décennies futures, cet indispensable patrimoine naturel. »

Pierre ATHANAZE, Vice-président en charge de l'environnement



« À l'heure où la biodiversité connaît une agonie alarmante, chaque geste permettant d'enrayer le déclin constitue un rempart contre l'abandon. Il a également valeur d'exemple. Ce qui a été engagé avec détermination par la Métropole de Lyon est désormais accessible à bien d'autres collectivités. L'œdicnème criard devient ambassadeur. La LPO s'en réjouit et souligne sa reconnaissance à la Métropole Grand Lyon. »

Allain BOUGRAIN DUBOURG, Président de la LPO



Un projet remarquable de préservation des espèces et de renaturation en milieu urbain

L'aménagement de la Plaine aux œdicnèmes s'inscrit dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Berliet qui porte sur la restructuration de 104 hectares issus des anciennes usines de Renault Trucks. Sur une surface de 12,3 hectares, la Métropole de Lyon renature un vaste espace de nature destiné à la préservation des espèces et à un accueil raisonné du public. Cette ancienne friche industrielle envahie d'espèces invasives est naturellement devenue **le refuge de l'œdicnème criard, une espèce migratrice d'oiseau protégée**. Habitué aux sites de steppes, il a trouvé dans cette friche industrielle un milieu favorable pour son développement. **La reconquête de cette zone par l'œdicnème criard est un fait rare dans un milieu très urbanisé : la Métropole de Lyon a donc souhaité protéger cette plaine pour préserver les populations.** D'autres espèces remarquables sont également présentes sur cette zone comme le Crapaud calamite ou le Pédolyte ponctué (amphibien).

Le montant total du projet d'aménagement est de 680 000€ avec une participation de l'aménageur de la ZAC Berliet, Nexity ville et projet à hauteur de 243 000€. Par ailleurs, le programme de renaturation bénéficie d'une subvention du plan Nature 2050 (100 000 €) et d'une participation du Fonds vert (51 863€).

La plaine aux œdicnèmes : un espace sanctuarisé pour protéger l'espèce

L'œdicnème criard est une espèce protégée qui vit dans des zones naturelles ou semi-naturelles périurbaines. La destruction des steppes, la mise en irrigation des cultures et la diminution du pâturage contribuent chaque année à la destruction de son habitat. **Dans l'Est lyonnais, les zones qui lui sont favorables sont souvent concernées par des projets d'aménagements.** Au regard des menaces qui pèsent sur l'espèce, un Plan de sauvegarde de l'œdicnème criard piloté par la Métropole de Lyon a été mis en place depuis 2014 avec la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais, la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère et la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon.

Au cœur de la ZAC Berliet, au niveau des anciennes pistes d'essai de Renault Trucks, **le Plan de sauvegarde a mis en évidence la nidification de 2 ou 3 couples d'œdicnèmes qui évoluent depuis 2010 sur une zone industrielle en friche.** Au fil des années, ce site est devenu un espace de rassemblement postnuptial pour les œdicnèmes, accueillant une centaine d'individus avant leur départ en migration, soit **le plus gros site de rassemblement de la région.** Face à ce constat, la Métropole a souhaité acquérir ce terrain pour fermer cette zone au public et garantir les espaces favorables à la nidification et au nourrissage des œdicnèmes. Tout autour de cette plaine, 1 kilomètre de haies a été planté pour isoler l'espèce du tumulte urbain. Néanmoins, **3 observatoires sont installés pour découvrir discrètement les œdicnèmes qui évoluent dans cette plaine.** Des panneaux pédagogiques ont également été mis en place pour sensibiliser le grand public à cette espèce protégée.



Carte d'identité de l'œdicnèmes criard

Où habite-t-il ?

L'œdicnème criard vit dans les zones à caractère steppique, sur des terrains caillouteux et ensoleillés : c'est un fait remarquable de le trouver dans une zone très urbanisée. En contexte périurbain, on le retrouve généralement dans des friches avec une végétation rare. Les gravières, carrières produisant des granulats, sont généralement des habitats de substitution utilisées par l'espèce pour se reproduire.

Comment se comporte-t-il ?

L'œdicnèmes criard passe l'essentiel de sa journée au sol, bien camouflé sur des terrains caillouteux grâce à son plumage. S'il apprécie de marcher sur ses deux longues pattes jaunes, il est également capable de voler sur de longue distance lors des périodes migratoires. À la mi-août, après la nidification, les œdicnèmes se rassemblent en bande de plusieurs individus sur des sites prémigratoires et peuvent y rester parfois jusqu'au mois de novembre.



Photos Guillaume Brouard / LPO AuRA



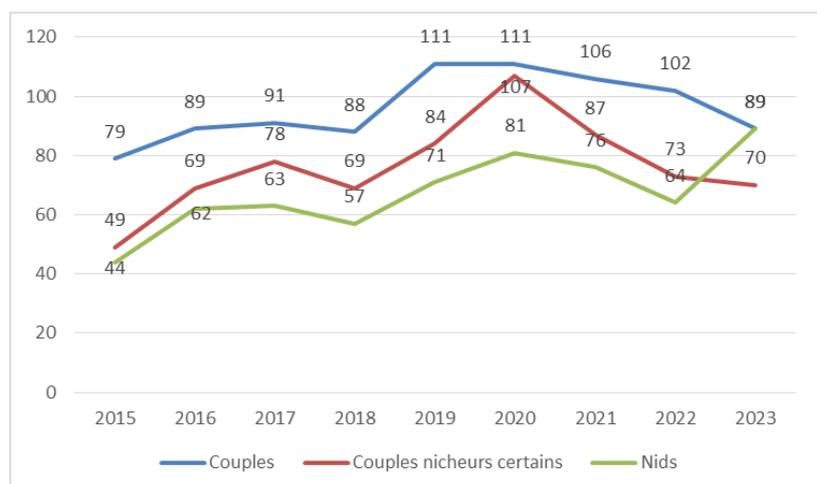
Quel est son procédé de nidification ?

Il est nécessaire de sanctuariser les espaces fréquentés par l'œdicnème car cet oiseau terrestre établit son nid rudimentaire à même le sol. Les premières pontes apparaissent entre la fin du mois de mars et le début du mois d'avril. Le binage des parcelles semées est donc une cause importante de destruction des pontes en milieu agricole.

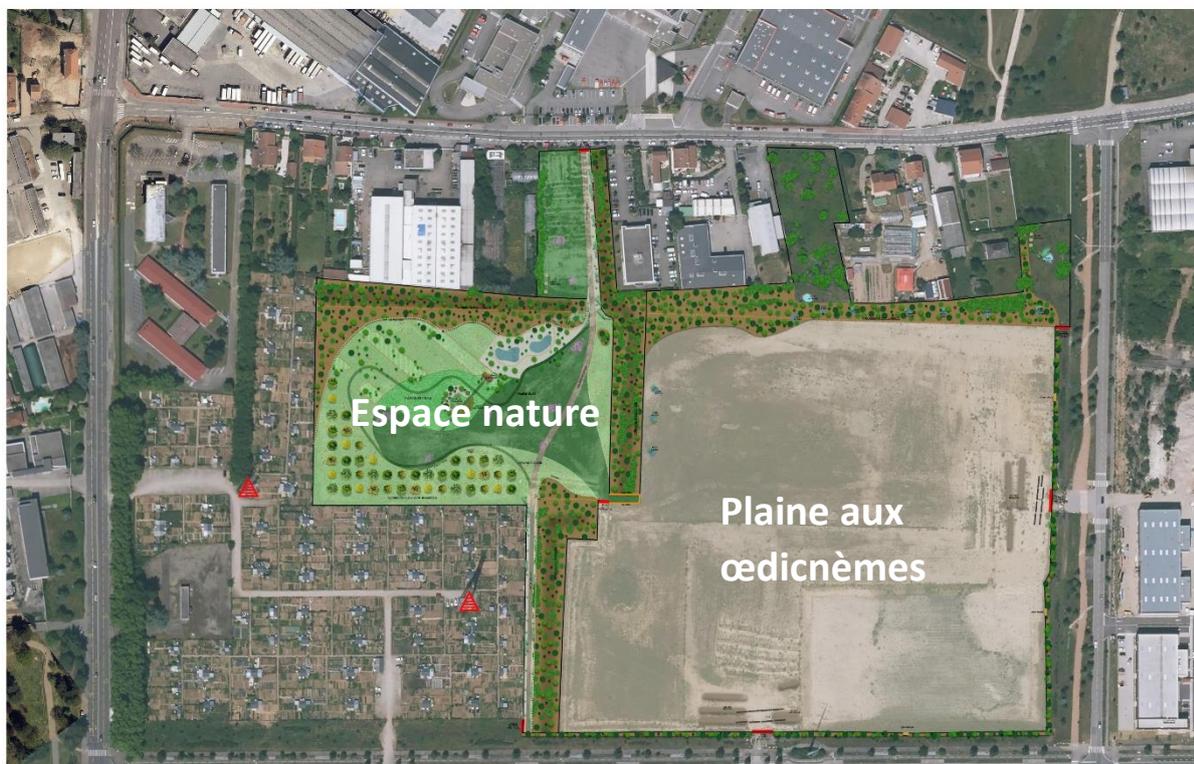
Évolution de l'œdicnème criard sur le territoire du plan de sauvegarde :

*Territoires de la Métropole de Lyon,
de la communauté d'agglomération
Porte de l'Isère, des communautés
de communes de l'Est Lyonnais et du
pays de l'Ozon*

**89 couples ont été
recensés en 2023**

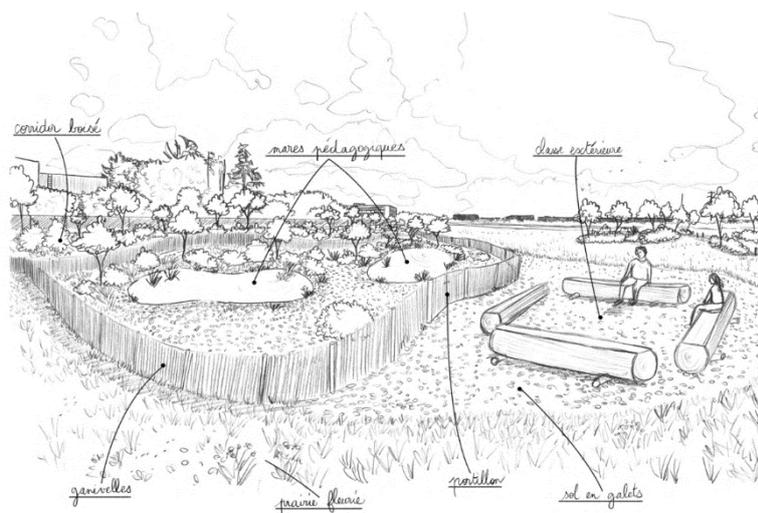


Un nouvel espace de nature accessible et ouvert sera aménagé dans la continuité de la Plaine



La Métropole de Lyon a souhaité valoriser ce site de 12,3 hectares au-delà de la protection des œdicnèmes criards. Pour favoriser le retour de la biodiversité sur cette ancienne friche, un réseau de mares pour le Crapaud calamite et le Pélodyte ponctué (espèces d'amphibiens) est installé en bordure de la plaine aux œdicnèmes.

Lors de la seconde étape de cette renaturation, une partie de l'emprise de ce site sera ouverte au public. Un vaste verger fruitier de 60 arbres sera à disposition des promeneurs qui pourront à termes récolter les fruits (pêches, abricots, prunes, cerises, etc.). Tout au long du sentier, du mobilier urbain réalisé à partir de troncs d'arbres en provenance du parc de Parilly seront installés pour se reposer. Deux mares pédagogiques permettront de sensibiliser le grand public à la protection des milieux aquatiques et une prairie fleurie sera semée. Le xéranthème fétide, une plante qui se développe dans les milieux arides pelousaires secs, va également être réintroduite.



Ce nouvel espace végétalisé sera un lieu apaisant, incitant au calme et à la promenade, au cœur d'une zone urbanisée. Une liaison piétonne entre le Nord et le Sud permettra aux habitants de rejoindre ce nouvel espace de nature. Ce projet s'inscrit dans la continuité du corridor écologique Est lyonnais entre le parc de la Porte des Alpes de Saint-Priest et le Grand parc de Parilly, qui reliera également au Grand Parc de Miribel.

C'est nouveau !

La Stratégie métropolitaine des aires protégées

La Métropole de Lyon gère 18 Espaces Naturels sensibles (ENS). Avec les communes concernées, ces ENS sont dorénavant dotés de plan de gestion afin de mieux protéger le patrimoine naturel tout en conciliant du mieux possible les diverses activités humaines qui se pratiquent sur ces territoires. Avec 12 680 hectares, c'est 21% du territoire métropolitain qui fait l'objet d'une protection forte. Afin de préserver des espèces ou des milieux particulièrement sensibles, la Métropole de Lyon a choisi de créer ses 4 premières « Réserves Métropolitaines de Nature ».

Malgré la forte urbanisation du territoire métropolitain, quelques espaces hébergent des milieux naturels avec des espèces devenues rares. Dans la Métropole, deux sites disposent déjà d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour leurs conditions écologiques constantes et homogènes, favorables au cycle de la vie : les îles de Crépieux-Charmy et l'île de la table ronde.

La Métropole de Lyon souhaite poursuivre cette politique de préservation des espaces naturels en créant des réserves métropolitaines de nature. Cette nouvelle labélisation, proposée dans le cadre du Plan nature, fait l'objet d'une demande de protection au titre de la Stratégie aires protégées : arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) ou arrêté préfectoral des habitats naturels (APHN).

À ce jour, 4 sites font l'objet de cette labélisation « Réserve Métropolitaine de Nature ». Ces sites sont depuis longtemps, pour des raisons diverses, inaccessibles au public. Ils appartiennent tous intégralement à la Métropole de Lyon.

1. La Plaine aux œdicnèmes

📍 Saint-Priest

Cette ancienne friche industrielle de plus de 12 hectares est renaturée pour notamment conforter un site de reproduction, de nourrissage et de rassemblement avant migration d'œdicnèmes criard, oiseau protégé en fort déclin.



Photo Guillaume Brouard / LPO AuRA



2. La forêt de Curis

📍 Curis-au-Mont-d'or

Ancien parc du Château de Curis et espace agricole, ce site de 30 hectares est passé sous propriété et gestion métropolitaine. Depuis plusieurs années, cet espace a été laissé en libre évolution, abritant désormais de nombreuses espèces protégées (oiseaux et insectes saproxyliques). Une grande partie de la zone boisée est visible via un sentier aménagé.

3. L'île du Rontant

📍 Albigny-sur-Saône

Cette île de la Saône est essentiellement boisée par une forêt alluviale (Ripisylve) en libre évolution qui couvre près de 5 hectares. Elle abrite plusieurs espèces végétales et animales protégées dont le Castor d'Europe.



4. Les prairies permanentes de Corbas

📍 Corbas

Cette vaste prairie permanente, intégrant l'aérodrome de Lyon-Corbas, est identifiée par une Zone Naturelle d'Intérêt Floristique et Faunistique de 98 hectares. Une partie est pâturée par des moutons, l'autre fauchée. Le site accueille des espèces d'oiseaux remarquables comme le Courlis cendré, le Bruant proyer et l'Œdicnème criard. C'est un site très important pour la conservation de plusieurs dizaines d'espèces d'abeilles sauvages.

Contact presse

Léa Cordonier – Mail. lcordonier@grandlyon.com – Tél. 06 98 73 61 96